

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-01-29/02

Nombre de conseillers en exercice	25
Quorum	14
Présents	16
Votants	22

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Magali BACLE, Nicolas TRICCA, Étienne FLEURY, Frédéric LOGEZ, Isabelle BRAILLON, Stéphane PITOUT, Malo TRICCA, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE.
Absents	David ZÉRATHE, Sylvie BROYER, Brice DEVIF
Pouvoirs	Laurence CHIRAT a donné pouvoir à Magali BACLE, Marie-Pierre DUPRÉ-LATOUR a donné pouvoir à Gérard MAGNET, Sylviane LAFONT a donné pouvoir à Malo TRICCA, Anne-Sophie DEVAUX a donné pouvoir à Nicolas TRICCA, Véronique AVENAS a donné pouvoir à Isabelle BRAILLON, Mélanie BRENIER a donné pouvoir à Mélanie TRAVIER.
Secrétaire	Gérard MAGNET

ÉLECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n°2025-01-29/01, le conseil municipal a décidé de maintenir à cinq le nombre de postes d'adjoints suite à la démission de Monsieur David ZÉRATHE.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7-2,

Vu la délibération n°2025-01-29/01 maintenant à cinq le nombre d'adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2025-01-29/01 entérinant le fait que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le dernier rang, soit en l'espèce le rang de 5^{ème} adjoint,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui prendra le rang de 5^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection du 5^{ème} adjoint au Maire.

Est candidat : Etienne FLEURY

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 22

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrage exprimés : 20

Etienne FLEURY est élu 5^{ème} adjoint au Maire par 22 voix.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le

ID : 069-216901769-20250129-DE20250129_02-DE



Gérard MAGNET,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 23 JAN. 2025

Dépôt en Préfecture le 03 FEV. 2025

Publication le 04 FEV. 2025

Arnaud SAVOIE,
Maire

